



Bilan de santé de la PAC et réorientation des aides

La France s'est couchée devant le bilan de santé de la PAC en le trouvant presque à son goût alors qu'elle aurait dû dénoncer cette négation de toute organisation des productions et des marchés. Notre ministre nous demande maintenant de choisir les outils de charcutage des aides qui vont devenir autant d'armes pour alimenter la guerre fratricide entre agriculteurs.

Il est étonnant de constater que la position d'Orama ait autant évolué en si peu de temps. Dans SCOP Info de décembre 2008 on pouvait lire : « *Dans la position d'arbitre où se trouve la FNSEA aujourd'hui, il faut cependant lui redire que notre engagement syndical à ses côtés n'a de sens que si cette vision-là est ardemment défendue. Il est inconcevable que seul parle fort un secteur (la Fédération nationale bovine, section spécialisée de la FNSEA) qui tient sans vergogne un langage similaire à celui de la Confédération paysanne !* ».

Pour que de tels problèmes remontent à la surface, on peut se dire que cela devait chauffer dans la « grande maison ».

Puis, une dépêche de l'AFP du 07 janvier nous informe du « retournement de veste » :

« *Orama, s'est déclaré mercredi (07/01) favorable à un partage des aides européennes entre toutes les productions agricoles fran-*

çaises alors que jusqu'à maintenant ils (les céréaliers) en étaient les principaux bénéficiaires ».

Il y a probablement eu des dosages internes à la « fédé » pour calmer ses sections céréalières, à moins que tout ait été programmé pour camoufler ce mauvais coup porté aux céréaliers. Déjà, lors du Conseil de Direction Spécialisé Céréales du 10 décembre à l'ONIGC, Christophe Terrain avait déclaré qu'ils avaient accepté un rééquilibrage des aides à un niveau de 10 % et il reconnaissait que le ministre en avait alors profité pour aller trop loin dans l'acceptation des possibilités ouvertes par le bilan de santé. Si Michel Barnier a finalement fait ce que Nicolas Sarkozy avait dit qu'il ne faudrait plus jamais faire, c'est tout simplement parce que « la profession » a donné son accord. Bravo !

L'acceptation par Orama d'un rééquilibrage des aides au niveau de 10 % est motivée par le financement de l'assurance récolte qu'ils revendiquent. S'ils sont en faveur de cette assurance c'est qu'en fait, comme ils réfutent toute régulation du marché au nom de la vocation exportatrice qui repose sur le maintien des prix bas, l'assurance devient le dernier outil pour tenter d'éviter les catastrophes au niveau du revenu.

L'économiste Jean-Marc Boussard, lors du congrès de la CR, nous a affirmé que

l'assurance récolte était « *la plus grande escroquerie des libéraux, car elle coûterait beaucoup plus cher que la régulation des marchés* », et nous pouvons ajouter qu'elle sera bien moins efficace pour garantir un revenu, fruit du travail sans oublier qu'on ne nourrit pas les population avec les fruits des assurances...

L'attitude des sections élevage de la Coordination Rurale est exemplaire. Les éleveurs de la CR ont l'ambition de vivre de prix rémunérateurs et pas de l'assistanat par la redistribution des aides. Cela leur évite de tomber dans le piège de la division entre producteurs agricoles.

De plus, n'oublions pas de rappeler les conditions économiquement pitoyables du secteur des grandes cultures pour 2009 qui vont entraîner de la casse : les charges ont fortement augmenté, les prix sont à des niveaux catastrophiques. Il est impossible de réduire les aides dans ces conditions.

Si tous les syndicats s'étaient battus pour réorienter la PAC en faveur de prix rémunérateurs avec la préférence communautaire, nous n'en serions pas là... La position de l'OPG est claire : ce ne sont pas les aides qu'il faut rééquilibrer mais la PAC ! Quand tous les secteurs vivront de leurs prix de vente on pourra alors songer à supprimer les aides.

Nicolas JAQUET
Président de l'OPG

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30

Fax : 05 62 60 32 84

E-mail :

contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
imprimé par nos soins

AFFAIRES JUDICIAIRES :

progression lente en terrain marécageux

Fin 2008, si l'OPG a été déboutée face à la FOP et les prévenus dans l'affaire Unigrains relaxés, il faut tout de même constater qu'à chaque fois des faits dénoncés par l'OPG ont été reconnus par la justice. Néanmoins, celle-ci s'est ici bornée à reconnaître ces faits anormaux, voire illégaux, sans toutefois les condamner... comme s'il y avait un intérêt « supérieur » qu'il eut été inconvenant de déranger et comme s'il ne s'agissait là que de bas problèmes agricoles dans une société bien plus évoluée...

Prélèvements de cotisations syndicales sur livraisons d'oléagineux

Voici la mise en scène de la FOP pour récupérer des cotisations syndicales payées par la plupart des producteurs d'oléagineux et protéagineux...

La FOP envoie, 2 fois par an, aux organismes stockeurs un appel de cotisation qui se présente sous la forme d'une facture où figure la quantité de grains collectée par l'OS, à 10 Kg près. Sur cette facture figure le même logo que celui de l'ONIDOL, un office public. Par ailleurs, jusqu'à l'an dernier, les tableaux intitulés « réglementation oléagineux » publiés par « la Dépêche-le Petit Meunier », faisaient figurer les cotisations syndicales - facultatives - dans la ligne récapitulant les totaux à prélever sur les livraisons des agriculteurs. Celles-ci étaient, l'air de rien, ajoutées aux CVO obligatoires. Même le récapitulatif des « charges à payer par les producteurs » établi par l'ONIDOL à l'intention des collecteurs mentionne les cotisations FOP. Tout est donc fait pour induire en erreur les OS et les forcer à prélever des cotisations syndicales.

On imagine donc comment cela se passe concrètement : les OS déclarent les quantités collectées à l'ONIGC qui transmet ces chiffres à l'ONIDOL, ce dernier appelant les CVO auprès des OS. Après, et pas seulement par hasard, la FOP, qui a le même siège social que l'ONIDOL, envoie ses appels de cotisations à tous les OS, en mentionnant non seulement les mêmes données chiffrées que celles collectées par l'ONIDOL, mais également le numéro attribué par l'ONIDOL à chaque OS.

Sur son site, la FOP se vante d'avoir 150 000 adhérents, soit

l'ensemble des producteurs français d'oléo protéagineux...

On est finalement dans la même situation que celle d'un syndicat ouvrier utilisant la Marianne comme logo et les données du fichier de l'URSAFF pour appeler une cotisation syndicale auprès des employeurs sur les charges de leurs salariés !

Résultat : 80 % des agriculteurs ignorent ce qu'est la FOP et donc qu'on leur prélève à leur insu une cotisation pour ce syndicat. La FOP ignore l'identité de ses adhérents et n'a en fait comme « adhérents » que des « tonnes » de grains. Les services comptables des OS, auxquels la justice fait peser la responsabilité exclusive des prélèvements indus de cotisations syndicales, se font induire en erreur dans ce système. A tel point que même un des principaux négociants en grains français confond, dans sa communication vers les agriculteurs, l'utilisation des CVO et de la cotisation FOP.

La cour d'appel considère que dans la mesure où, suite à l'action en première instance de l'OPG, la FOP a fait modifier l'affiche du journal en sortant ses cotisations du tableau, elle n'est plus répréhensible, alors qu'elle n'a rien modifié dans ses pratiques vis-à-vis des OS ! Alors que l'OPG n'avait pas voulu agir au niveau des OS induits en erreur par la FOP, la cour les met en cause : «...il appartient aux seuls O.S., lorsqu'ils prélèvent des cotisations en tant que simples collecteurs, de s'assurer du consentement des producteurs... ». Ensuite, au sujet des prélèvements indus, la cour en conclut qu'« ils établissent incontestablement des fautes commises par les O.S. qui y ont procédé... »

Affaire ITCF-UNIGRAINS

Après 10 ans de procédure au long de laquelle l'OPG avait franchi tous les obstacles, confirmant le sérieux de l'affaire, la justice a finalement choisi de blanchir l'ensemble des 8 personnes mises en examen en les relaxant. Toutefois, les prévenus n'ont pas à être fiers du jugement rendu. En effet, loin de les honorer, le jugement reconnaît « *que les faits dans leur stricte matérialité apparaissent établis...* ». Pire, plus loin dans la rédaction, on lit : « *le dossier fait état de certaines dérives dont la plus inacceptable est le financement par le produit de la taxe (FASC) des besoins de la FNSEA* ».

Donc maintenant tous les agriculteurs de France savent que des millions d'euros ont bien été détournés au profit de la FNSEA.

On sait qui a payé : l'ensemble des céréaliers. On sait qui a reçu : la FNSEA. Et on reconnaît que c'était inacceptable.

Alors comment se fait-il que la justice ne prononce pas de condamnation ? Elle prétend d'une sorte de défaut de qualification des fonds (privés ou publics ?) et ne cherche pas plus loin... La cogestion a bien fonctionné avec des ministres, de droite, comme de gauche, qui sont venus apporter leur soutien au syndicalisme d'Etat. Si les détournements avaient été réalisés au profit d'un syndicat ouvrier, la justice aurait été plus encline à faire rétablir la légalité.

L'OPG accueille une nouvelle production : le maïs doux



Lors de l'assemblée générale extraordinaire, le jour du congrès 2008 de l'OPG à Chartres, le maïs doux a été inscrit dans la liste des cultures répondant à l'objet de notre syndicat, à la demande d'adhérents des régions Aquitaine et Centre. Plusieurs sujets préoccupent aujourd'hui les producteurs de ce grain tendre et doré : les prix des contrats 2009 qui risquent de s'aligner à la baisse sur les prix des autres céréales, la polémique sur les OGM, fortement préjudiciable à la consommation, ou encore les produits phytopharmaceutiques et l'irrigation souvent

indispensables à la qualité. Sur le plan syndical, les producteurs adhérents de l'OPG se plaignaient de se voir prélever avec insistance et contre leur gré des cotisations au profit d'un syndicat qui s'est toujours positionné en faveur des prix bas pour le maïs grain.

A partir de 2009, les producteurs de maïs doux se verront proposer, pour la première fois, la possibilité de cotiser au syndicat de leur choix, ou à aucun. Toute irrégularité ou discrimination devra être signalée à l'OPG, bien déterminée à faire appliquer le droit.

La loi de King boostée par la mondialisation

Le principe de la loi de King, économiste britannique (1648 - 1712), ou loi King-Davenant est enseigné dans tous les lycées agricoles. En pratique, cette loi devait permettre d'évaluer l'incidence d'un défaut d'approvisionnement en blé sur l'augmentation des prix du blé. Ainsi l'économiste disait : « On observe que suite à une récolte dont le volume est d'un dixième (10 %) inférieur à sa valeur habituelle, les prix augmentent de trois dixièmes (30 %)... »

King considérait qu'un défaut dans la récolte impliquait une augmentation du prix du blé dans les proportions suivantes :

Une récolte amoindrie de	10 %	engendre une multiplication des prix par	1,3
	20 %		1,8
	30 %		2,6
	40 %		3,8
	50 %		5,5

Ce que nous vivons depuis deux ans nous montre que les effets de cette loi sont largement amplifiés dans un monde ouvert, avec la libre circulation des informations et des marchandises, la spéculation et où l'alimentation semble avoir une place plus ou moins importante en fonction du développement économique des pays.

Aujourd'hui, une variation de 2 % de la production mondiale suffit à multiplier ou diviser par deux les prix du blé par le biais d'un emballement lié à la spéculation. La régulation des marchés se justifie donc encore plus de nos jours qu'au 17^e siècle, tant pour assurer la sécurité alimentaire que pour neutraliser la possibilité de spéculer. A l'OMC et à la Commission européenne, les technocrates imperméables aux réalités, croient encore aux thèses de Ricardo (1772 - 1823) alors que le libre échange se révèle catastrophique pour les agricultures du monde. Bien plus observateur et réaliste que Ricardo, King pourrait aujourd'hui vérifier que sa loi n'était pas exagérée et plus que jamais d'actualité.



Marges de trituration : un élément majeur pour les oléagineux !

Les tritrateurs suivent avec une grande attention les marges de trituration pour orienter leur choix vers l'oléagineux le plus performant. Ces marges sont déterminées par la somme des prix des tourteaux et de l'huile de laquelle il faut déduire le prix des graines et les frais de trituration.

Le tableau ci-dessous indique ces marges à deux dates (novembre et décembre 2008) selon deux positions (mars et mai 2009) :

Marges en € / tonne	Au 25/11/08		Au 16/12/08	
	Pour mars 09	Pour mai 09	Pour mars 09	Pour mai 09
Colza UE	63	62	57	53
Tournesol UE	81	81	62	56
Soja UE	29	40	23	23
Soja US	16.03	16.67	18.21	18.02

Pour le tournesol et le colza, le taux d'huile est de l'ordre de 45%, alors qu'il n'est que de 20 % pour le soja. Malgré un tourteau et une huile moins chers, la marge est meilleure pour le tournesol que pour le colza. Ceci s'explique par un fort différentiel sur le prix des graines. Le colza vaut début janvier 283 €/t à Rouen, alors que le tournesol est à 225 €/t à Dieppe. Le soja est lui pénalisé par sa faible teneur en huile qui vaut deux fois plus cher que les tourteaux (550 €/t d'huile contre 247 €/t de tourteau), eux mêmes plus coûteux que ceux de tournesol ou colza. Donc pour cette période, les marges sont en faveur du tournesol.

Mais, on constate que ces données diffèrent entre l'Europe et les USA sur le seul soja. Nous observons en effet que les marges des tritrateurs sont régulièrement plus élevées chez nous qu'outre Atlantique. Dans un système concurrentiel plus fort, il est vraisemblable que l'agriculteur européen

pourrait percevoir un minimum de 5 € de plus par tonne de graines. Avec la dégradation actuelle des cours, il est souvent demandé au producteur de faire des sacrifices, mais il est vraisemblable qu'une meilleure gestion de la trituration pourrait améliorer la rentabilité de la filière.

N'oublions pas que lorsqu'un agriculteur vend une tonne de colza ou de tournesol, il lui est prélevé 0,75 € au profit de SOFIPROTEOL qui est partenaire majoritaire de SOPROL (à 75 %) qui est elle-même propriétaire de 66,6 % de SAIPOL. Cette dernière structure s'est fixée comme objectif en 2008 de triturer plus de 4 MT de colza et de tournesol et de raffiner près de 3 MT d'huile, ce qui, en 2008, représentait la quasi totalité du tonnage trituré en France. Avec de tels engagements et investissements de la profession dans la filière, il paraît assez invraisemblable que les agriculteurs français ne vendent pas leurs graines à l'optimum !

Congrès OPG

le vendredi 13 février
à 14h - CAEN (14)
(salle du Crédit Agricole)
15 Esplanade Brillaud
de Laujardière,

« *Produire sans protection
sur les marchés
et dans les champs* »

Inscription au 05 62 60 14 30
ou contact@opg.fr